

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2016
18 HEURES 00 A EYGALIERES

Présents : Mmes et MM. Danielle AOUN, Gilles BASSO, Maryse BONI, Marie-Pierre CALLET, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Christine GARCIN-GOURILLON, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY.

Excusés : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Patrice BLANC, Michel BONET, Régis GATTI, Chantal LEMOIGNE, Gisèle PERROT-RAVEZ.

Procurations :

- de Mme Pascale ALBERTOS à M. Jack SAUTEL ;
- de Mme Nelly BERTHON à Mme Françoise JODAR ;
- de M. Christian BONNAUD à M. Michel FENARD ;
- de M. Michel CAVIGNAUX à Mme Maryse BONI ;
- de M. Pascal DELON à Mme Aline PELISSIER ;
- de M. Guy FRUSTIE à Mme Anne SOURDON ;
- de M. Gérard GARNIER à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Laurent GESLIN à M. Jean-Louis VILLERMY ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Gisèle PERROT-RAVEZ à M. Stephan GUIGNARD ;
- de Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à M. Jean MANGION ;
- de M. Bernard WIBAUX à M. René FONTES.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur René FONTES, Maire d'Eygalières, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Benoît VENNIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 14 AVRIL 2016

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 14 avril 2016 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 27/2016 relative à l'attribution du marché d'actualisation du schéma directeur du Paradou au cabinet Euryece
- Décision n° 28/2016 relative à l'attribution du marché de réalisation des diagnostics et élaboration des plans de prévention des risques psychosociaux à Qualiconsult Sécurité
- Décision n° 29/2016 relative au contrat de fourniture de la carte professionnelle des agents de police municipale avec l'Imprimerie Nationale

4. DELIBERATION N° 58/2016 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 ET A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter l'aide financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse aux taux maximum pour les opérations de travaux et selon le plan de financement suivant :

Commune concernée	Opération envisagée	Montant prévisionnel HT	Financier sollicité
Fontvieille	Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Marcel Honorat, du lotissement Mireille, chemin de Montauban, chemin des Plumelets, impasse Michelet et rue du Lavoir	450 000 € HT	Conseil départemental 13 et Agence de l'eau
Fontvieille	Mise en conformité de la station d'épuration	57 000 € HT	Conseil départemental 13
Mouriès	Création d'une ligne d'eaux industrielles à la station d'épuration	38 100 € HT	Conseil départemental 13
Le Paradou	Reprise du réseau d'assainissement Mas des Molières	200 000 € HT	Conseil départemental 13 et Agence de l'eau
Saint Etienne du Grès	Mise en place d'un déversoir d'orage de tête à la station d'épuration	10 000 € HT	Conseil départemental 13 et Agence de l'eau
Saint Etienne du Grès	Mise en conformité et amélioration d'équipements STEP	31 000 € HT	Conseil départemental 13 et Agence de l'eau
Saint Rémy de Provence	Mise en conformité et amélioration d'équipements STEP	30 000 € HT	Conseil départemental 13 et Agence de l'eau

POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés

5. DELIBERATION N° 59/2016 : REPONSE A L'APPEL A PROJETS « REUTILISER LES EAUX TRAITEES » DE L'AGENCE DE L'EAU - CREATION D'UNE LIGNE D'EAUX INDUSTRIELLES A LA STATION D'EPURATION DE MOURIES

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau au taux maximum pour les travaux de création d'une ligne d'eaux industrielles sur la station d'épuration de Mouriès dans le cadre de l'appel à projets « Réutiliser les eaux traitées ».

POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés

6. DELIBERATION N° 60/2016 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRANSPORT MOBILITE SOLIDARITE

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association Transport Mobilité Solidarité.

POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés

8. DELIBERATION N° 61/2016 : GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA/FONTVIEILLE - REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Fontvieille pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des voies du village notamment des rues Marcel Honorat, du lotissement Mireille, du chemin de Montauban, du chemin des Plumelets, de l'impasse Michelet et de la rue du Lavoir et de désigner un élu membre de la Commission d'appel d'offres de la CCVBA appelé à la représenter au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement.

Monsieur Benoît VENNIN a été désigné pour représenter la CCVBA à la Commission d'appel d'offres du groupement.

POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés

9. DELIBERATION N° 62/2016 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GOBELETS REUTILISABLES AVEC SUD RHONE ENVIRONNEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gobelets réutilisables constitué de Sud Rhône Environnement et des autres structures volontaires du territoire et de désigner un élu membre de la Commission d'appel d'offres de la CCVBA appelé à la représenter au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement.

Monsieur Benoît VENNIN a été désigné pour représenter la CCVBA à la Commission d'appel d'offres du groupement.

POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés

La séance a été levée à 19H15.

Le Président
Hervé CHERUBINI

